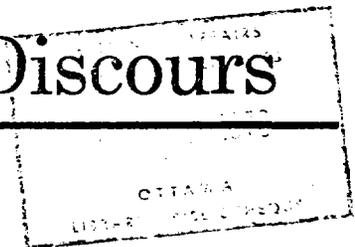




Déclarations et Discours

No 77/20



LA QUESTION DE CHYPRE

Déclaration en Plénière de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par M. William H. Barton, ambassadeur et représentant permanent du Canada, le mardi 8 novembre 1977.

En 1974 et 1975, le Canada s'est joint à la grande majorité des États membres de l'ONU qui firent adopter les résolutions sur Chypre. Il a également soutenu le Secrétaire général dans son rôle de médiateur entre les deux communautés cypristes et a continué d'appuyer le travail tant du Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés que des membres du Comité international de la Croix-Rouge à Chypre.

Mais, c'est la présence dans l'île, depuis maintenant treize ans, des soldats canadiens engagés dans la Force des Nations Unies qui se trouve au centre des préoccupations canadiennes. Plus de 19 000 Canadiens ont servi à Chypre pendant cette période. Nous sommes fiers de la contribution que ces hommes ont apportée — aux côtés de leurs camarades (soldats et policiers) de Grande-Bretagne, de Suède, du Danemark, de Finlande, d'Autriche, d'Irlande et d'Australie — aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

J'ai eu le plaisir de visiter l'île en mars dernier et je peux témoigner, moi aussi, de l'efficacité, du dévouement et de la compétence des membres de tous les contingents de la Force des Nations Unies à Chypre. Nous étions donc heureux de noter que le projet de résolution, inscrit dans le document A/32/L.16 du 4 novembre, réitère, dans le paragraphe 6 du dispositif, l'appel lancé à toutes les parties intéressées, leur demandant de coopérer avec la Force des Nations Unies à Chypre.

La participation du Canada à Chypre est motivée par son adhésion à l'ONU et par sa disposition à prêter son concours à l'Organisation en vue du maintien de la paix et de la sécurité. Elle tient aussi au fait que nous sommes préoccupés par l'intégrité nationale d'un autre membre du Commonwealth et par le sort tragique qui frappe tant de Cypristes. D'ailleurs, à ce propos, il faudra accorder une attention plus grande à la question des personnes portées disparues depuis le conflit de 1974. Ce sujet, il est vrai, a été étudié au cours de la trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et le libellé de la Résolution 3395 (XXX) reflète les inquiétudes de la communauté internationale à l'égard de cette question d'intérêt humanitaire. Pourtant, la situation traîne en longueur, et il nous faut de nouveau recommander instamment qu'aucun effort ne soit négligé "pour aider à retrouver la trace et connaître le sort des personnes portées manquantes" et ce, dans les meilleurs délais.

Le gouvernement du Canada a souvent formulé, à cette tribune, des réserves à l'endroit de certains aspects du rôle des Nations Unies à Chypre. Nous croyons depuis toujours que le maintien de la paix doit être le prélude à la paix véritable. Or, si la présence de la Force a eu pour effet de réduire les tensions et de créer un climat